

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 10525
Numéro SIREN : 333 435 360
Nom ou dénomination : PROGEDIM A

Ce dépôt a été enregistré le 13/08/2019 sous le numéro de dépôt 88793



20190887932018

DATE DEPOT : 13/08/2019

N° DE DEPOT : 88793

N° GESTION : 1985B10525

N° SIREN : 333435360

DENOMINATION : PROGEDIM A

ADRESSE : 8 RUE TOURNUS 75015 PARIS

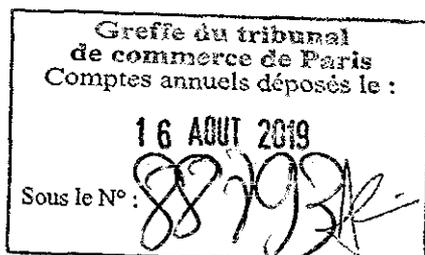
MILLESIME : 2018

PROGEDIM A'

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,50 euros

Siège social : 8 rue de Tournus - 75015 PARIS

R.C.S. PARIS B 333 435 360



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mil dix-neuf,
Et le vingt-huit juin,
A dix-huit heures,

les associés de la Société à Responsabilité Limitée, **PROGEDIM A'**, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

* Madame Jacqueline ZEITOUN, née BITBOL, propriétaire de	29 parts sociales,
* Monsieur Georges ZEITOUN, propriétaire de	21 parts sociales,
Total	50 parts sociales,

représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée est présidée par **Madame Jacqueline ZEITOUN**, Gérante de la société.

Madame la Présidente constate que les associés, présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble les **50 parts sociales** composant l'intégralité du capital social, et, qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires conformément aux dispositions statutaires.

12
42

Puis, Madame la Présidente dépose et met à la disposition de l'Assemblée :

- les comptes annuels de l'exercice clos le **31 décembre 2018**,
- le rapport de gestion de la gérance,
- le rapport spécial de la gérance,
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Madame la Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur **l'ordre du jour suivant** :

- **lecture du rapport de gestion sur l'activité de l'exercice 2018 et du rapport spécial sur les conventions réglementées,**
- **approbation du rapport de gestion et des comptes de l'exercice,**
- **affectation des résultats de l'exercice et distribution éventuelle de dividendes,**
- **approbation du rapport sur les conventions réglementées,**
- **quitus à la gérance et rémunération éventuelle,**
- questions diverses.

Lecture est donnée du rapport de gestion et du rapport spécial de la gérance.

La discussion est ouverte. Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION - communication des comptes et des documents

L'Assemblée Générale donne acte à la gérance de ce que la communication des comptes sociaux et des documents et renseignements prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur a bien été respectée et, notamment la mise à la disposition des associés desdits documents pendant les quinze jours qui précèdent l'Assemblée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION - approbation du rapport de gestion et des comptes annuels

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, faisant apparaître pour ledit exercice un résultat net comptable bénéficiaire de 11 146 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

32
42

TROISIÈME RÉOLUTION - affectation des résultats - dividendes

L'Assemblée Générale approuve les propositions de la Gérante et décide d'affecter ce résultat de 11 146 euros au compte "report à nouveau".

Distribution de dividendes

L'Assemblée Générale décide de ne procéder à aucune distribution de dividendes aux associés au titre de cet exercice.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale rappelle que :

. concernant les exercices au 31 mars 2017, 2016 et 2015, il n'a pas été distribué de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION - conventions "article L.223-19 du Code du Commerce"

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code du Commerce, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, approuve purement et simplement la convention visée audit article, au cours de cet exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME RÉOLUTION - quitus à la gérance – rémunération

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif à la gérance pour sa mission au cours de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, l'Assemblée rappelle que les fonctions de la Gérante, Madame Jacqueline ZEITOUN, ne sont pas rémunérées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie des présentes en vue d'effectuer les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les deux associés.

Monsieur Georges ZEITOUN

Madame Jacqueline ZEITOUN

Handwritten signature of Georges Zeitoun in cursive script, with a horizontal line underneath.Handwritten signature of Jacqueline Zeitoun in cursive script, with a horizontal line underneath.

PROGEDIM A'

Société à Responsabilité Limitée au capital de 7 622,50 euros

Siège social : 8 rue de Tournus - 75015 PARIS

R.C.S. PARIS B 333 435 360

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE GESTION A PRÉSENTER A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIÉS SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018</p>

J'ai l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires et aux statuts de notre société, mon rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31 décembre 2018**, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis ce jour à votre approbation.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition, au siège social.

Au cours de cette Assemblée, il vous appartiendra d'approuver les comptes et de donner, s'il y a lieu, quitus à la gérance.

Je reprends, ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été élaborés et présentés conformément aux règles et méthodes comptables en vigueur.

Les états financiers ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation par rapport à l'exercice précédent.

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- continuité des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices.

2 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Pour situer l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, je vous donne ci-dessous, sous forme d'un tableau comparatif, les chiffres réalisés par notre société, savoir :

	Au 31/12/2018	Au 31/03/2017
Prestations de services (chiffre d'affaires net)	291 137	178 728
Autres produits	22	0
Total des produits d'exploitation	291 159	178 728
<u>Charges d'exploitation</u>		
Autres achats et charges externes	104 955	56 079
Impôts, taxes et versements assimilés	4 284	1 806
Salaires et traitements	127 177	88 167
Charges sociales	41 304	30 066
Dotations aux amortissements sur immobilisations	1 619	1 556
Autres charges	5	19
Total des charges d'exploitation	279 343	177 692
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 816	1 036
<u>Produits financiers</u>	0	0
<u>Charges financières</u>		
Intérêts et charges assimilées	619	281
Total des charges financières	619	281
RESULTAT FINANCIER	(619)	(281)
<u>Produits exceptionnels</u>	0	0
<u>Charges exceptionnelles</u>		0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	50	
Total des charges exceptionnelles	50	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(50)	
Impôts sur les bénéfices	0	0
Total des produits	291 159	178 728
Total des charges	280 013	177 973
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	11 146	755

72

3 - PROPOSITION D'AFFECTION DU RÉSULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un résultat net comptable bénéficiaire de 11 146 que je vous propose d'affecter de la façon suivante :

- au compte "report à nouveau" 11 146 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, je ne vous propose pas de procéder à une distribution de dividendes pour cet exercice.

Distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices

Je vous rappelle que :

. concernant les exercices au 31 mars 2017, 2016 et 2015, il n'a pas été distribué de dividendes.

4 - DIVERS

Activités en matière de recherche et de développement

La société n'exerce aucune activité significative de recherche et de développement.

Filiales et participations

Notre société ne détient aucun titre de participation ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles L.233-1 et L.233-2 du Code du Commerce.

Charges fiscalement non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code des Impôts, les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses ou charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

5 - RÉMUNERATION DE LA GÉRANCE

Les fonctions de la gérance ne sont pas rémunérées.

6 - MODE DE RÉGLEMENT DES FOURNISSEURS

Les règlements sont effectués sous trente jours.

7 - CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur les termes du rapport spécial, relatif aux conventions visées aux articles L.223-19 du Code de Commerce, établi par la gérance.

12

8 - ÉVÉNEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ET DEPUIS SA CLOTURE

L'Assemblée Générale des Associés du 12 février 2018 a décidé de changer la date de clôture de l'exercice social, qui est désormais le 31 décembre de chaque année.

Aucun autre événement significatif n'est à signaler au titre de cet exercice, ni depuis sa clôture.

9 - PERSPECTIVES D'AVENIR

La société recherchera une clientèle potentielle dans le domaine de l'investissement immobilier.

Je suis à votre disposition pour vous fournir toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

J'espère que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérante pour l'exercice écoulé.

LA GÉRANCE

Jacqueline ZEITOUN



Comptes annuels

S.A.R.L. PROGEDIM A'

**8 rue de Tournus
75015 PARIS**

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2018

31/12/2018

Tournus

Désignation de l'entreprise : PROGEDIM SARL Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12 | 1 | 1
 Adresse de l'entreprise : 8 RUE DE TOURNUS 75015 PARIS Durée de l'exercice précédent : 1 | 2 | 1
 Numéro SIRET * : 3 | 3 | 3 | 4 | 3 | 5 | 3 | 6 | 0 | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 Néant *

				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8	
		Brut	Amortissements, provisions	Net	
		1	2	3	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA			
	Frais d'établissement *	AB		AC	
	Frais de développement *	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 366	AG	2 366
	Fonds commercial (1)	AH	38 112	AI	38 112
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles	AT	22 274	AU	22 041
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	3 283	BI	3 283
	TOTAL (II)	BJ	66 036	BK	24 407
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY	
CRÉANCES	Autres créances (3)	BZ	74 493	CA	74 493
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	62 730	CG	62 730
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI	
TOTAL (III)	CJ	137 223	CK		137 223
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	203 259	IA	24 407

Renvois : (1) Dont droit au bail : 38 112 (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP (3) Part à plus d'un an : CR
 Clause de réserve de propriété : * Stocks : Créances :

Désignation de l'entreprise		PROGEDIM SARL		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7.622...)	DA	7 622	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	762	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)	DG	15 596	
	Report à nouveau	DH	91 361	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	11 146	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	126 488	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV	17 960	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		
	Dettes fiscales et sociales	DY	34 403	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	52 363	
	Écarts de conversion passif *	(V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	178 851	
RELEVÉS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
		Écart de réévaluation libre	ID	
		Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	52 363		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		PROGEDIM SARL		Néant	<input type="checkbox"/>	*	
				Exercice N			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC			
	Total des produits exceptionnels (7)			(VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE		50	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG			
	Total des charges exceptionnelles (7)			(VIII)	HH	50	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI		(50)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *			(X)	HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL		291 159	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM		280 013	
5 - BÉNÉFICE DU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN		11 146	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP		
			- Crédit-bail immobilier		HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC		
			Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4			
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N			
PENALITES URSSAF				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
				50			
				Exercice N			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures		Produits antérieurs	

État de la partie comptabilisée au 31/12/2019 - État préliminaire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DISPENSE D'ANNEXE

Conformément à l'article L. 123-16-1 du Code de Commerce, la S.A.R.L. PROGEDIM A' inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro : 333 435 360 est dispensée de produire une annexe comptable.

La dispense d'annexe concerne les entreprises, personnes physiques ou morales, qui ne dépassent pas deux des trois seuils suivants à la clôture de l'exercice :

- 350 000 euros de total de bilan,
- 700 000 euros de chiffre d'affaires net,
- 10 salariés.